

Conditions générales de Garantie – Outils électroportatifs (PT) DEWALT Europe

DEWALT est confiant dans la qualité de ses produits, ce qui lui permet d'offrir une remarquable garantie pour les clients professionnels.

L'énoncé de cette garantie est un complément et ne porte en rien préjudice à la garantie contractuelle des utilisateurs professionnels, ou aux droits légaux pour les utilisateurs non-professionnels. La garantie est valable dans tous les territoires des membres de l'Union Européenne et de la zone de libre-échange Européenne.

1. Un AN de Garantie DEWALT Europe PT

Si votre produit DEWALT devient défectueux dû à des éléments défectueux ou à un défaut de fabrication, dans les 12 mois suivant la date d'achat, DEWALT peut, soumis aux conditions de Garantie conformément aux sections 2 à 4 ci-dessous, remplacer les éléments défectueux gratuitement, ou à notre discrétion, remplacer le produit gratuitement:

2. Conditions générales

2.1 La Garantie DEWALT Europe PT est valable sur les produits d'origine DEWALT utilisés par la personne qui a acheté les produits DEWALT chez un revendeur DEWALT Européen autorisé par leur métier ou profession.

La Garantie DEWALT Europe PT n'est pas valable pour les personnes achetant des produits DEWALT dans le but de la revente ou de la location.

2.2 Cette garantie n'est pas transférable. Seulement valable sur les produits d'origine DEWALT utilisés par la personne qui a acheté les produits comme identifiés paragraphe 2.1 au-dessus.

2.3 La Garantie est applicable aux professionnels DEWALT PT sauf s'ils en sont exclus.

2.3 Un produit réparé ou remplacé sous sa garantie n'étend ou ne renouvelle pas la période de garantie.

La période de garantie commence à la date marquée sur la facture d'achat et se termine 12 mois après.

2.4 DEWALT se réserve le droit de refuser toute réclamation sous cette garantie, si l'avis donné par le réparateur agréé, n'est pas dû aux éléments défectueux ou défaut de fabrication, ou n'est pas conforme avec les conditions générales de Garantie DEWALT Europe PT.

2.5 Les frais et coûts de transport entre l'utilisateur du produit DEWALT et le lieu d'achat, ou entre l'utilisateur du produit DEWALT et le centre de réparation DEWALT, ne sont pas couverts par la Garantie DEWALT.

3. Produit Exclu des conditions Garantie DEWALT Europe PT

Les produits exclus de la garantie DEWALT PT incluent.

3.1 Les produits qui ne sont pas fabriqués avec une spécification DEWALT Europe et qui sont importés par un revendeur non-autorisé basé en dehors des territoires des membres de l'Union Européenne et de la zone de libre-échange Européenne

3.2 Les accessoires en contact avec la pièce de travail qui peuvent être considéré comme des éléments d'usures, exemple : forêt, lames, abrasifs.

3.3 Les produits utilisés pour de la production série, fournis pour des sociétés de location, sous contrats de service ou contrats B2B sont exclus et sont sujets aux termes et conditions de garantie spécifiques spécifiés dans le contrat de vente.

3.4 Les produits estampillés DEWALT fournis par des partenaires qui sont soumis à une garantie spécifique au produit ou à des termes de garantie. Se reporter à la documentation fournie avec le produit.

3.5 Un produit fourni comme un des produits d'un kit qui est soumis à une réparation en garantie où la date de fabrication de ce produit n'est pas en accord avec les autres produits du kit et/ou la date d'achat.

3.6 Outils manuels, vêtements, équipement de protection personnel

3.7 Les Produits utilisés en production ou avec une forte sollicitation à l'utilisation ou si soutenu par un plan de service DEWALT.

4. Exclusions pour des demandes garanties

Les réclamations sous cette garantie peuvent être refusées si :

4.1 Il ne peut être raisonnablement démontré aux réparateurs agréés DEWALT que le produit est défectueux dû à la matière ou à un défaut de fabrication.

4.2 Le défaut ou la détérioration est dû à l'usure encourue sur le produit durant une utilisation normale. Voir paragraphe 4.14. Tous les produits sont soumis à l'usure durant leur utilisation. Une sélection correcte du produit est importante.

4.3 La date de fabrication du produit et le numéro de série ne peuvent pas être vérifiés.

4.4 La preuve originale d'achat ne peut pas être présentée lorsque le produit est envoyé pour réparation.

4.5 Le dégât causé par une mauvaise utilisation du produit incluant les chutes, accidents ou les opérations non conformes aux notices d'utilisation.

4.6 Le dégât causé par l'utilisation d'accessoires non approuvés par DEWALT ou des supports ou des consommables non spécifiés dans la notice d'utilisation.

4.7 Tout produit où une modification a été effectuée sur un produit d'origine.

4.8 N'importe quel produit où une tentative ou une réelle réparation sur le produit a été effectuée par quelqu'un d'autre qu'un technicien de service autorisé par DEWALT, ou sinon un

réparateur qui aurait utilisé des pièces de rechanges non d'origine DEWALT.

4.9 Un excès ou une poursuite d'utilisation du produit après une détérioration partielle.

4.10 L'utilisation d'environnements anormaux incluant une entrée de liquides et matières

4.11 Le manque de maintenance ou d'entretien pour remplacer des pièces soumises à l'usure.

4.12 Le produit a été retourné incomplet ou assemblé avec des pièces non d'origines.

4.13 Le défaut du produit est dû à un alignement, un ajustement ou un assemblage entrepris par l'opérateur qui est décrit dans la notice d'utilisation. *Tous les produits sont inspectés et vérifiés durant leur fabrication. N'importe quel défaut du produit ou défaut d'alignement identifié à la livraison doit être communiqué immédiatement au vendeur.*

4.14 Les anomalies ou dégâts dus à l'usure d'un composant apparus durant l'utilisation normale. L'usure des composants incluent, mais ne sont pas limités aux exemples suivants :

Composants Communs

- Charbons
- Cordons
- Carcasse
- Mandrins
- Semelles
- Portes lames
- Joints
- Joint torique
- Lubrifiant/graisse

Composants produit spécifique

- Kit de maintenance

Outils de fixation

- Joint torique
- Enfonceur
- Ressorts
- Butoirs

Marteaux

- Pièce de frappe-bélier
- Cylindres
- Porte-outil
- Clabots

Outils à percussion

- Enclume
- Porte embout
- Élément de frappe

5. Création d'une demande de garantie

5.1 Pour créer une demande de garantie contacter votre vendeur ou vérifier où se situe le revendeur agréé DEWALT le plus proche sur www.2helpU.com.

5.2 L'outil DEWALT doit être retourné au vendeur ou à un réparateur agréé DEWALT avec l'intégralité des pièces et avec la preuve d'origine d'achat.

5.3 Le réparateur agréé DEWALT expertisera le produit et confirmera si la réclamation pour la réparation sera sous garantie ou non.

5.4 Lorsque l'activité des réparations garantie identifie un élément usé, le réparateur agréé peut fournir un devis pour la réparation ou le remplacement.

5.5 Défaut de maintenance correcte des produits peut invalider les réclamations futures.

5.6 Quand la réparation est finie, le produit sera retourné à l'endroit où a été demandé la réparation sous garantie.

6. Demande de garantie non valable

6.1 DEWALT se réserve le droit de refuser toute réclamation sous cette garantie, si l'avis du réparateur agréé n'est pas conforme avec les termes et conditions générales de Garantie DEWALT Europe.

6.2 Quand une demande de garantie est refusée par le centre de réparation DEWALT, la raison du refus sera communiquée avec une estimation de la réparation du produit. Quand une demande de garantie est refusée un coût pourra être émis pour le remontage et le retour du produit défectueux.

7. Les modifications apportées aux termes et conditions générales.

7.1 DEWALT se réserve le droit de réviser et d'amender ses politiques de garanties, les périodes et l'éligibilité des produits sans avertir si DEWALT l'estime approprié.

7.2 Les termes et conditions générales de garantie sont valables depuis www.2helpU.com. Ou contacter votre vendeur local DEWALT, le centre de réparation ou service clientèle DEWALT.